



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 12 décembre 2019

PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 20/2019/bis concernant le :

**Règlement sur les décès, les sépultures et le cimetière intercommunal des
Communes de Borex et de Crassier;**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc et discussion

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 20/2019/bis
et ses 2 amendements par :**

OUI : 28 , NON : 0 , ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 12 décembre 2019

+++++

Les décisions du conseil communal sont soumises au référendum,

**« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit
être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès
l'affichage des décisions du Conseil Communal »
Voir aussi les articles 108 et 109**

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet